



AVIS PUBLIC

Est donné par le soussigné, François Pelletier, directeur général adjoint :

ADOPTION DU RÈGLEMENT 386

1. **Que** lors de la réunion ordinaire du 7 octobre 2024, le conseil de la municipalité de Saint-Pacôme a adopté le **« règlement numéro 386 visant à remplacer le règlement numéro 99 portant sur l'installation de ponceaux dans les entrées privées et abrogeant tous les règlements portant sur le même sujet.**
2. **Que** le règlement numéro 386 entrera en vigueur conformément à la Loi.
3. **Que** toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 386 au bureau de la municipalité de Saint-Pacôme, situé au 7, rue Caron à Saint-Pacôme, durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-PACÔME, CE 10^e JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2024.

François Pelletier
Directeur général adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Adoption du règlement 386

Je, soussigné, François Pelletier, directeur général adjoint de la Municipalité de Saint-Pacôme, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public /**Adoption du règlement 386** en affichant trois (3) copies aux endroits désignés par le Conseil entre 13 h et 16 h 30, le 10^e jour du mois d'octobre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 10^e jour du mois d'octobre 2024.

François Pelletier
Directeur général adjoint